



Nouvelle procédure de désignation du conseiller en sécurité* (1)

Voici les différentes étapes.

1. Faire désigner le conseiller en sécurité ou le conseiller en sécurité adjoint par le Conseil de l'Action sociale.
2. Envoyer la désignation signée au conseiller en sécurité du SPP IS par courrier ou scannée par mail à gilles.kempgens@mi-is.be, SPP Intégration sociale, Bd Roi Albert II, 30, 1000 Bruxelles.



Nouvelle procédure de désignation du conseiller en sécurité (2)

3. Aller ensuite sur le site de la BCSS.
4. Cliquer sur Conseillers en sécurité (juste en dessous de "Sécurité et vie privée").

A propos de la BCSS	Législation	Sécurité et vie privée
BCSS en bref	Réseau de la BCSS	En bref
Missions	Valeur probante	Sécurité des données
Comités	Sécurité des données	Règles et principes
Organisation interne	Carte SIS	Conseillers en sécurité
Prix et distinctions	Divers	Documentation - Sécurité
Présentations / Publications		Protection vie privée
Presse		Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé (CSSSS)
Marchés publics		Avis et autorisations CSSS
Emplois		FAQ sécurité et vie privée



Nouvelle procédure de désignation du conseiller en sécurité (3)

ou sur

- http://www.bcsc.fgov.be/fr/bcsc/page/content/websites/belgium/security/security_03.html
- Aller sur "Questionnaire d'évaluation pour le candidat conseiller en sécurité« et cliquer dessus.
L'adresse du lien est la suivante:
http://www.bcsc.fgov.be/binaries/documentation/fr/security/explications_questionnaire_evaluation_conseiller_e.pdf




Nouvelle procédure de désignation du conseiller en sécurité (4)

7. Le document "Questionnaire d'évaluation pour le candidat conseiller en sécurité" s'ouvre.
8. Lisez attentivement tout le document AVANT de le compléter.
9. Cliquez ensuite sur "**ici**" pour ouvrir le document à remplir.
10. Lexique:


responsable de la gestion journalière à Bruxelles: le Secrétaire en Wallonie: le Directeur général.

L'organisme demandeur est le CPAS.



Nouvelle procédure de désignation du conseiller en sécurité (5)


11. Complétez tout le formulaire.
12. Lorsque le formulaire est complété, allez à la page 2 et signez le électroniquement.
13. Si le Secrétaire ou Directeur général est le conseiller en sécurité, faites signer le Président à la place du Responsable de la gestion journalière.
14. Le fait de signer électroniquement envoie automatiquement le document vers la Commission de la vie privée.
15. Faites une impression du document complété si vous voulez l'envoyer par la poste et **gardez toujours un exemplaire pour vous.**



Nouvelle procédure de désignation du conseiller en sécurité (6)

Lorsque le nouveau conseiller en sécurité a rempli ces formalités, il doit:

- attendre une quinzaine de jours (temps de traitement de la Commission de la vie privée);
- Demander au **R**esponsable des **A**ccès **E**ntités d'aller sur <https://professional.socialsecurity.be>, de cliquer sur **E**mployeur et ensuite de cliquer sur "Se connecter« .



Nouvelle procédure de désignation du conseiller en sécurité (7)

- si le conseiller en sécurité existe déjà et a un rôle, de le supprimer;
- si le conseiller en sécurité n'existe pas encore, de ne pas le créer,
- de cliquer sur "Remplacer le Gestionnaire local"
- d'introduire le numéro de Registre national du nouveau conseiller en sécurité, d'enregistrer et de cliquer sur "confirmer".



Nouvelle procédure de désignation du conseiller en sécurité (8)

Rappel: le conseiller en sécurité ne peut être le Secrétaire ou le Directeur général dans un grand CPAS.

Le conseiller en sécurité ne peut être le Responsable du service informatique ou le Directeur du service informatique.

La Commission de la vie privée enregistrera les informations mais ne portera aucun jugement sur vos connaissances et n'empêchera personne d'être désigné Conseiller en sécurité de l'information.